

Réf: Dossier 453250

Avis de constitution

SOCIETE « IMMENS PRO CONSTRUCTION » en abrégé « IPC »

Siège ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE
GUICHANROLAIN-LOT 512-ILOT 10, Lot 512, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 14/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IMMENS PRO CONSTRUCTION »

en abrégé « IPC »

Objet : -construction métallique
-tous travaux métalliques
-achat et vente de fer.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON ANANERAIE
GUICHANROLAIN-LOT 512-ILOT 10, Lot 512, Ilot 10

Dirigeant(s) M KANTE MORI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11577 du 17/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°70953/GTCA/RC/2025 du 17/11/2025

